

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de L'Education et des Collèges
Service des Actions Educatives
12326

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIIN 2019
SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

**OBJET : Subventions de fonctionnement à des associations à caractère éducatif- Année 2019-
2ème répartition.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée aux Collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique éducative volontariste, le Département attribue des subventions à des associations et organismes à caractère éducatif, soit pour leur fonctionnement général, soit pour la mise en œuvre de projets éducatifs, tels des classes d'éducation artistique.

Je vous propose d'attribuer de telles subventions aux associations figurant au tableau annexé, qui précise le contenu du projet et le montant de la subvention proposée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL